



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2017

Présents :

Messieurs COLLET Patrick, THONET Jean-Michel, COUTABLE Fabien, RICHARD Michel, ROSSET Gael et

Mesdames BARBIER Marie-Claire, MICHAUD Monique, CHARVIER Angélique, MAZIN Catherine, RIVET Monique

Pouvoirs :

Monsieur CAPRIOLI Antoine donne pouvoir à Madame BARBIER Marie-Claire

Monsieur GONNET Sylviane donne pouvoir à Madame MICHAUD Monique

Excusé : DUCRUET Antoinette, Madame VANWILDEMEERSCH Corinne

Absent : Monsieur RIPOLL Robert

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame CHARVIER Angélique est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- la participation 2017 au syndicat mixte du Rigolet

Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

A – Finances communales Gestion du patrimoine communal

1) Budget principal

- Compte administratif 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire se retire.

Monsieur THONET rappelle les résultats 2016, précédemment présentés en commission finances. Il est précisé que ceux-ci sont conformes au compte de gestion présenté par le trésorier d'Aix les Bains :

Dépenses de fonctionnement : 793 524,40 €

Détail :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) = 198 833,97 €

Chapitre 012 (Charges de personnel) = 254 618,64 €

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) = 45 329,03 €

Chapitre 66 (Charges financières) = 48 442,76 €

Chapitre 014 (Atténuations de produits) = 64 000 €

Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 182 300 €

Recettes de fonctionnement : 1 214 680,24 €

Chapitre 70 (Produits des services) = 82 586,65 €

Chapitre 73 (Impôts et taxes) = 455 475,41 €

Chapitre 74 (Dotations et participations) = 178 495,46 €

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) = 141 898,16 €

Chapitre 013 (Atténuations de charges) = 27,21 €

Excédent reporté = 172 085,35 €

Résultat de l'exercice = 421 155,84 €

Dépenses d'investissement = 452 463 €

Détail :

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) = 8246,28 €

Chapitre 16 (Emprunts) = 92 362,22 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 19 845,64 €

Chapitre 21 (Immo incorporelles) = 53 109,35 €

Chapitre 26 (participations) = 1000 €

Déficit reporté : 277 899,10 €

Recettes d'investissement : 395 050 €

Détail :

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) : 196 484 €

Chapitre 13 (Subventions) = 7 939 €

Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) = 490 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 7 837,55 €

Chapitre 040 (Opérations d'ordre) = 182 300 €

Résultat de l'exercice = - 57 393,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver le compte administratif.

- Compte de gestion 2016

Madame le Maire explique au Conseil que le compte de gestion, préparé par Monsieur le Trésorier d'Aix les Bains, est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

- Affectation du résultat

Madame le Maire rappelle les résultats 2016 :

- Section de fonctionnement : + 421 155,84 €

- Section d'investissement : - 57 393,40 €

Il est proposé :

- de reporter le déficit de 57 393,40 € au 001 de la section d'investissement

- d'affecter 57 393,40 € au 1068 de la section d'investissement

- de reporter 363 762,44 € au 002 de la section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver l'affectation proposée ci-dessus.

- Vote du budget primitif 2017

Madame le Maire présente au Conseil une proposition de budget primitif 2017 qui s'équilibre.
Elle détaille par chapitre les montants pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses de fonctionnement : 1 219 762,44 €

Détail :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) = 328 050€
Chapitre 012 (Charges de personnel) = 300 000 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) = 49 000 €
Chapitre 66 (Charges financières) = 48 000 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) = 42 500 €
Chapitre 014 (Atténuations de produits) = 74 000 €
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) = 378 212,44 €

Recettes de fonctionnement : 1 219 762,44 €

Chapitre 70 (Produits des services) = 103 900 €
Chapitre 73 (Impôts et taxes) = 466 100 €
Chapitre 74 (Dotations et participations) = 155 000€
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) = 130 000 €
Chapitre 77 (Produits exceptionnels) = 1 000 €
Excédent reporté = 363 762,44 €

Dépenses d'investissement = 999 505,84 €

Détail :

Chapitre 16 (Emprunts) = 100 000 €
Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 58 000 €
Chapitre 21 (Immo incorporelles) = 658 712,44 €
Chapitre 041 (opérations d'ordre) = 125 400 €
Déficit reporté : 57 394,40 €

Recettes d'investissement : 999 505,84 €

Détail :

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) : 108 393,40 €
Chapitre 13 (Subventions) = 137 500 €
Chapitre 024 (Cession des immobilisations) = 250 000 €
Chapitre 041 (Opérations d'ordre) = 125 400 €
Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) = 378 212,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver le budget primitif 2017.

2) Budget Eau

- Vote du budget primitif 2017

Madame le Maire présente au Conseil une proposition de budget primitif 2017 pour le budget Eau qui s'équilibre.
Elle détaille par chapitre les montants pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses d'exploitation : 236 900 €

Détail :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) = 4500 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) = 6000 €

Chapitre 66 (Charges financières) = 2800 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) = 809,95 €
Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) = 197 790,05 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 25 000 €
Recettes d'exploitation : 236 900 €

Détail :

Chapitre 70 (Produit des services) = 53 111,54 €
Chapitre 002 (Excédent reporté) = 183 588,46 €

Dépenses d'investissement : 257 830 €

Détail :

Chapitre 16 (Emprunts) = 7500 €
Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 15 000 €
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 235 330 €

Recettes d'investissement : 257 830 €

Détail :

Chapitre 001 (Excédent d'investissement) = 35 039,95 €
Chapitre 021 (Virement de la section d'exploitation) = 197 790,05 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre) = 25 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le budget primitif Eau 2017.

3) Budget camping

- Compte administratif 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire se retire.
Monsieur THONET rappelle les résultats 2016, précédemment présentés en commission finances.
Il est précisé que ceux-ci sont conformes au compte de gestion présenté par le trésorier d'Aix les Bains.

Il est rappelé les résultats 2016 présentés en commission finances. Il est précisé que ceux-ci sont conformes au compte de gestion présenté par le trésorier d'Aix les Bains :

Dépenses d'exploitation : 85 161,32 €

Détail :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) = 22 684,44 €
Chapitre 012 (Charges de personnel) = 47 757,17 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) = 406,40 €
Chapitre 66 (Charges financières) = 5 802,18 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 17 508,58 €
Déficit reporté = 449,31 €

Recettes d'exploitation : 107 087,22 €

Chapitre 70 (Produits des services) = 90 970,44 €
Chapitre 74 (Subventions exploitation) = 7 119,61 €
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) = 1 207,97 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 5941,20 €

Résultat de l'exercice = 12 479,14 €

Dépenses d'investissement = 85 161,32 €

Détail :

Chapitre 16 (Emprunts) = 18 083,59 €
Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 1 700 €
Chapitre 21 (Immo incorporelles) = 6 222,47 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre) = 5 941,20 €
Déficit reporté : 53 214,06 €

Recettes d'investissement : 36 505,58 €

Détail :

Chapitre 13 (Subventions) = 18 997 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre) = 17 508,58 €

Résultat de l'exercice = - 48 655,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget camping.

- Compte de gestion 2016

Madame le Maire explique au Conseil que le compte de gestion, préparé par Monsieur le Trésorier d'Aix les Bains, est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide l'approuver et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

- Affectation du résultat

Madame le Maire rappelle au Conseil les résultats 2016 du budget camping.

Considérant ces résultats, il est proposé :

- d'affecter la somme de 12 479,14 € au 1068 de la section d'investissement
- de reporter le déficit d'investissement pour un montant de 48 655,74 € au 001 de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'approuver l'affectation proposée ci-dessus.

- Vote du budget primitif

Madame le Maire présente au Conseil une proposition de budget primitif 2017 pour le budget camping qui s'équilibre.

Elle détaille par chapitre les montants pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses d'exploitation : 98 750 €

Détail :

Chapitre 011 (Charges à caractère général) = 27 150€
Chapitre 012 (Charges de personnel) = 45 000 €
Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) = 600 €
Chapitre 66 (Charges financières) = 5 500 €
Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) = 1 500 €
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 19 000 €

Recettes d'exploitation : 98 750 €

Chapitre 70 (Produits des services) = 95 250€
Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) = 1 500€
Chapitre 042 (Opérations d'ordre) = 2 000 €

Dépenses d'investissement = 81 655,80 €

Détail :

Chapitre 16 (Emprunts) = 20 000,06 €
Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 4 000 €
Chapitre 21 (Immo incorporelles) = 7 000 €
Chapitre 040 (opérations d'ordre) = 2 000 €
Déficit reporté : 48 655,74 €

Recettes d'investissement : 81 655,80 €

Détail :

Chapitre 10 (Dotations et fonds divers) = 12 479,14 €
Chapitre 13 (Subventions) = 5 805 €
Chapitre 040 (Opérations d'ordre) = 19 000 €
Chapitre 16 (Emprunts) = 44 381,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter le budget primitif du camping.

4) Vote des taux d'imposition 2017

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour 2017.

Les bases prévisionnelles doivent être communiquées aux communes très rapidement . Une estimation prudente permet de penser que les bases augmenteront de 0,8% en 2017, dont 0,4 % dus à la revalorisation déterminée par la loi de finances.

	PRODUIT ESTIME A TAUX CONSTANT
TH (6,32%)	152 136
TFB (15,99%)	268 897
TFNB (69,81%)	18 967

Madame le Maire explique toutefois au Conseil que la Communauté d'agglomération a décidé d'appliquer un taux intercommunal de la taxe d'habitation de 5,48 % (contre 5,33 % auparavant).

Il est possible d'adapter en conséquence le taux de taxe d'habitation en l'abaissant de 6,32 à 6,17 %, permettant ainsi une opération neutre pour les contribuables. En contrepartie, la Communauté d'agglomération verserait un montant estimé du manque à gagner (3414 €)) la Commune.

Ainsi, il est proposé de fixer les taux 2017 comme suit :

TH : 6,17 %
TF : 15,99 %
TFNB : 69,81 %

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve les taux d'imposition proposés ci-dessus.

5) Subvention aux associations 2017

Madame le Maire explique au Conseil qu'il doit délibérer sur la liste et le montant des subventions versées par la Commune à chaque association.

Elle propose de verser les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Coopérative scolaire : 60 € par élève pour la classe de découverte – une délibération spécifique est prise en fonction du projet
- FSE du Collège Henry Dunant : 60 € par élève dans la limite de 60 € au cours de la scolarité au collège de chaque enfant – pour rappel, montant de 630 € en 2017 voté par le Conseil le 1^{er} février 2017
- La Traine Chautagnarde : 50 €
- APEI Les Papillons Blancs : 50 €
- Arc en Ciel : 50 €
- Les Lucioles : 50 €
- Entraide : 220 € - subvention versée uniquement en cas de besoin de financement de l'association .
- Association des Anciens combattants : 235 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette proposition de versement de subventions aux associations pour l'année 2017.

B – Travaux / Gestion du patrimoine communal

1) Projets pour la subvention régionale

Madame le Maire explique que dans le cadre de la demande de subvention régionale, elle est amenée à déterminer la nature du projet faisant l'objet de la demande. Il serait intéressant de sélectionner un projet dont le montant minimum des dépenses s'élève à 30 000 euros.

Il est proposé aux membres du conseil de faire porter le dossier de demande de subvention régionale sur l'aménagement des locaux techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce projet et propose à Madame le Maire d'établir une demande d'aide au Conseil régional au meilleur taux.

2) SDES, Intégration au groupement de commandes des tarifs bleu

Madame le Maire propose au Conseil que l'ensemble de ses points de livraison en électricité soient intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette intégration au groupement de commandes des tarifs bleu et donne l'autorisation à Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

C – Personnel communal

1) Adhésion au CE de Grand Lac

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'elle a reçu une proposition d'adhérer à l'Association du Personnel de la CALB. Cette convention permettrait l'accès à l'ensemble des agents, sans distinction de ressources, à un bouquet d'activités sociales, culturelles et sportives. La collectivité s'engage à soutenir financièrement l'APCALB par le versement d'une subvention de

fonctionnement annuelle et d'autre part, faciliter la participation de ces agents adhérents impliqués au sein du conseil d'administration de l'APCALB aux différents temps de bénévolats nécessaires au bon fonctionnement interne et à la bonne organisation des activités proposées par l'association. Il est proposé aux membres du conseil d'adhérer à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette adhésion et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention.

D - Ajout à l'ordre du jour

1) Participations 2017 au Syndicat mixte du Rigolet

Madame le Maire explique que le syndicat mixte du Rigolet a voté en séance du 21/03/2017 les participations de ces membres pour l'année 2017. Pour la commune de Chindrieux, le montant s'élève à 3502 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le principe de cette participation afin de permettre à la Commune de mandater la somme due au Syndicat du Rigolet et autorise Madame le Maire à mandater la somme correspondante.

E – Questions diverses

1) SDES, adhésion au Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Madame le Maire explique au conseil qu'à compter de 2017, le SDES propose un nouveau service : le Conseil en Énergie Partagé (CEP). Ce service porté par l'ADEME est dédié aux collectivités de moins de 10 000 habitants. Le CEP est un service qui propose de mutualiser les compétences d'un technicien énergie entre plusieurs collectivités, afin de bénéficier de bilans énergétiques de leur patrimoine et d'un suivi énergétique. Grâce aux participations de l'ADEME et du SDES, le coût à la charge de la collectivité sera de l'ordre de 30 c€/habitant/an pour un contrat de 3 ans, soit 1200 € pour la commune de Chindrieux.

Il est proposé au conseil de signer cette convention triennale.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette adhésion et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

**Le Maire,
Marie-Claire BARBIER**

**Le secrétaire de séance,
Angélique CHARVIER**